

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	41
Membres excusés et représentés .....	7
Membres absents non représentés .....	1



La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

**1. Installation de deux conseillers municipaux (en remplacement de conseillers démissionnaires)**

Monsieur Pierre GUILLARD et Madame Jocelyne JAHANDIER, de la liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » ont été installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

**2. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :  
M. Sylvain BERRIOS, Maire.  
Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Anne PECHINE, M. Roméo DE AMORIM, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, M. les-Adjoint.  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Henri PETTENI, Mme Nazan EROL, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Françoise GÉRARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés :

Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Adrien CAILLÉREZ qui a donné pouvoir à M. Henri PETTENI, Mme LERAITRE Hélène qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Agathe DONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN

Au cours de la séance : Mme Patricia RIBEIRO et M. Roméo DE AMORIM entrent au point 2 - Mme Nazan EROL quitte la séance au point 7 - Mme Nazan EROL rentre au point 16 - M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 21 et donne pouvoir à Mme Dominique SOULIS - M. Roméo DE AMORIM rentre au point 22 - M. Pierre-Michel DELECROIX qui a le pouvoir de Mme Carole DRAI quitte la séance au point 25 - M. Pierre-Michel DELECROIX rentre au point 27 avec le pouvoir de Mme Carole DRAI.

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2014**

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2014.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**4. Abrogation de la délibération n°13 du 15 avril 2014 portant création et nomination de maires adjoints de quartier**

Abroge la délibération n°13 du 15 avril 2014.

Unanimité

**5. Création d'un conseil de quartier "Saint-Maur/Créteil" et création d'un poste d'adjoint de quartier**

Décide la création d'un conseil de quartier dénommé Saint-Maur/Créteil dont le périmètre correspond au périmètre de ce quartier.

Décide la création d'un poste de maire adjoint chargé du quartier « Saint-Maur/Créteil » ainsi que du quartier prioritaire.

Unanimité

**6. Élection de deux adjoints et d'un adjoint de quartier**

Décide de pourvoir aux postes d'adjoints devenus vacants.

Décide que les nouveaux adjoints prendront rang à la suite des adjoints en fonction.

Procède à l'élection, au scrutin secret, de deux adjoints.

Sont candidats :  
Monsieur Cédric LAUNAY  
Madame Yasmine CAMARA

Bulletins trouvés dans l'urne : 49  
Blancs et nuls : 16  
Suffrages exprimés : 33

Sont élus :  
Monsieur Cédric LAUNAY  
Madame Yasmine CAMARA

Procède à l'élection, au scrutin secret, d'un adjoint de quartier chargé du quartier de Saint-Maur/Créteil ainsi que du quartier prioritaire.

Est candidate : Madame Jacqueline VISCARDI

Bulletins trouvés dans l'urne : 49  
Blancs et nuls : 16  
Suffrages exprimés : 33

Est élue : Madame Jacqueline VISCARDI.

**7. Réélection de membres de la commission "Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique"**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

Décide à l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus et de nommer Madame Jocelyne JAHANDIER en lieu et place de Madame Catherine JUAN.

La commission « Cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique » est composée avec le Maire, président de droit, des élus ci-après désignés :

Mme Jocelyne JAHANDIER, Conseillère Municipale  
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint  
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale  
M. Philippe CIPRIANO, Conseiller Municipal  
M. Didier KOOLENN, Conseiller Municipal  
M. Roméo DE AMORIM, Maire-Adjoint  
M. Cédric LAUNAY, Conseiller Municipal  
M. Yannick BRUNET, Conseiller Municipal  
Mme Valérie CHAZETTE, Conseillère Municipale  
M. Nicolas CLODONG, Conseiller Municipal  
M. Thierry COUSIN, Conseiller Municipal  
M. Denis LAURENT, Conseiller Municipal

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**8. Réélection des membres de la commission ' Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap '**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Décide à l'unanimité de reconduire les membres précédemment élus et de nommer Monsieur Pierre GUILLARD en lieu et place de Monsieur Christophe DELPOUGET.

La commission « Affaires sociales, solidarité de proximité et handicap » est composée avec le Maire, président de droit, des élus ci-après désignés :

Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint  
Mme Rosa JURADO, Conseillère Municipale  
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère Municipale  
M. Pierre GUILLARD, Conseiller Municipal  
Mme Nazan EROL, Conseillère Municipale  
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint  
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère Municipale  
Mme Pascale CHEVRIER, Conseillère Municipale  
M. Bernard VERNEAU, Conseiller Municipal  
Mme Marie-Pierre GERARD, Conseillère Municipale  
Mme Sylvie LAGARDE, Conseillère Municipale  
M. Denis LAURENT, Conseiller Municipal

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**9. Election d'un nouveau délégué titulaire au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val de Marne (SMITDUVM)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

Procède à l'élection d'un nouveau représentant titulaire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val de Marne (SMITDUVM) devenu vacant

Est élu : Monsieur Philippe CIPRIANO

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**10. Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

Désigne Monsieur Jean-Marc BRETON, membre de la commission consultative des services publics locaux pour le groupe « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » en remplacement de Mme Catherine JUAN

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est désormais composée comme suit :

**Membres du conseil municipal :**

Outre le Maire, président,

Pour le groupe « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » :

- Monsieur Didier KOOLENN
- Madame Laurence COULON
- Madame Yasmine CAMARA
- Monsieur Jean-Marc BRETON

Pour le groupe « Fidèles à Saint-Maur » : Monsieur Bernard VERNEAU.

Pour le groupe « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages » : Monsieur Thierry COUSIN.

Pour le groupe « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » : Monsieur Denis LAURENT.

**Représentants d'associations locales :**

- Le Comité des intérêts généraux du quartier d'Adamville représentant les comités de Quartier
- L'association Stella Sports représentant les associations à caractère sportif
- Les ateliers d'Art représentant les associations à caractère culturel
- L'association « Approche » représentant une association parmi les associations à caractère social
- L'association des commerçants non sédentaires de Saint-Maur

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**11. Élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

Procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés au comité syndical du S.I.G.E.I.F. :

Est élu titulaire : Monsieur **Philippe CIPRIANO**

Est élu suppléant : Monsieur **Germain ROESCH**

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**12. ORBIVAL : élection d'un représentant de la commune au Conseil d'administration**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

Procède à l'élection d'un représentant(e) de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés, siégeant au Conseil d'Administration de l'association « ORBIVAL, un métro pour la banlieue ».

Est élu : Monsieur **Jean François LE HELLOCO**

Majorité

38 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**13. Désignation d'un nouveau représentant de la Ville à la Commission Locale de l'Eau**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, du nouveau représentant de la Ville au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur **Didier KOOLENN** est élu, représentant de la ville à la commission locale de l'eau

Majorité

38 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**14. ZAC des facultés : remplacement / désignation des membres de la Commission 'Concession d'Aménagement'**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret,

Désigne à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les membres composant la commission ad hoc, ci-après désignée « Commission Concession d'Aménagement ZAC des Facultés », chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues :

Sont élus :

Pour la liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX :

- Madame Valérie FIASTRE
- Monsieur Pierre-Michel DELECROIX
- Monsieur Julien KOCHER
- Monsieur Jean-François LE HELLOCO
- Madame Anne PÉCHINE
- Monsieur Pierre GUILLARD
- Madame Yasmine CAMARA
- Madame Dominique SOULIS
- Madame Agnès CARPENTIER
- Monsieur Germain ROESCH
- Monsieur Philippe CIPRIANO

Pour la liste « Fidèles à Saint-Maur » :

- Monsieur Yannick BRUNET
- Monsieur Jacques LEROY

Pour la liste « Saint-Maur DEMAIN » :

- Monsieur Thierry COUSIN
- Monsieur Nicolas CLODONG

Pour la liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » :

- Madame Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**15. Élection des membres du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

**Sont élus :**

Pour la liste « SAINT-MAUR NOTRE CHOIX » :

- Mme Anne PÉCHINÉ
- Mme Rosé JURADO
- Mme Agnès CARPENTIER
- M. Pierre GUILLARD
- Mme Nozan EROL

Liste « Fidèles à Saint-Maur » :

- Mme Valérie CHAZETTE

Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »

- Mme Marie-Pierre GERARD

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

- Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Unanimité

**16. Élection d'un représentant de la ville au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Monsieur Pierre GUILLARD est élu représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)

Unanimité

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**16.1 Élection d'un représentant de la ville devant siéger au titre des personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Monsieur Christophe ETRONNIER est élu représentant au titre des personnalités qualifiées devant siéger au sein du conseil d'administration de l'O.P.H.

Majorité

39 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**17. Élections des représentants du Conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, des représentants de la commune de Saint-Maur-des-Fossés appelés à siéger aux conseils d'administration des lycées et des collèges :

**Sont élus,**

<b>Lycée F. Mansart</b>	
Titulaire : Mme Nazan EROL	Suppléant : M. Pierre GUILLARD

<b>Lycée Condorcet</b>	
Titulaire : Mme Dominique WAGNON	Suppléant : Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE

<b>Collège F. Rabelais</b>	
Titulaire : M. Roméo DE AMORTIM	Suppléant : M. Pierre GUILLARD

<b>Collège C. Pissaro</b>	
Titulaire : Mme Yasmine CAMARA	Suppléant : Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE

Majorité

39 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

**18. Elections des représentants du Conseil municipal auprès des conseils d'écoles**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, d'un représentant du conseil municipal pour les conseils d'école Diderot maternelle et élémentaire et Marinville maternelle et élémentaire.

**Sont élus :**

Diderot élémentaire	M. Cédric LAUNAY
Diderot maternelle	M. Cédric LAUNAY
Marinville élémentaire	Mme Hélène LERAÏTRE
Marinville maternelle	Mme Hélène LERAÏTRE
École maternelle Nicolas GATIN	Mme Dominique WAGNON
École maternelle SCHAKEN	Mme Dominique WAGNON

Majorité

39 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7 Ne prennent pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)

19. Communication des rapports définitifs de la MIILOS sur la SIEM et l'OPH et conséquences sur le devenir de ces deux structures

20. Communication relative à la Métropole du Grand Paris et ses conséquences pour Saint-Maur

#### FINANCES COMMUNALES

21. Prise en charge par le budget de la Ville des frais de déplacement des élus à Jérusalem du 14 et 15 septembre 2014 suite au décès de Monsieur Gérard ALLOUCHE

Décide de prendre en charge par le budget de la Ville les frais de déplacement des élus à Jérusalem (14 et 15 septembre 2014) suite au décès de Monsieur Gérard ALLOUCHE, maire-adjoint, d'un montant de 4 702,74 € correspondant aux billets d'avion aller et retour pour le maire et deux adjoints,

Dit que cette dépense sera comptabilisée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014.

Majorité

44 Pour

5 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER)

#### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

22. Indemnités de fonction des membres du Conseil municipal

Décide d'abroger la délibération n° 22 du 15 avril 2014.

Décide que le Maire, les Adjoints exerçant effectivement une délégation de fonction et les conseillers municipaux délégués, bénéficieront d'une indemnité de fonction.

Fixe ces Indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Maire, 110 % du terme de référence,
- Pour chacun des 15 Adjoints, 32,16 % du terme de référence,
- Pour chacun des 16 conseillers municipaux délégués, 11,10 % du terme de référence.

Décide que pour le Maire et les Adjoints, ces indemnités sont majorées de 15 %.

Approuve le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

Ajoute que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Dit que le crédit nécessaire sera inscrit au budget de la commune pour l'exercice 2014 et pour chacun des exercices suivants de la présente mandature.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Majorité

33 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)  
10 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

#### ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

23. Convention avec le Conseil Général sur les replantations ponctuelles d'arbres le long des routes départementales

Autorise le Maire à signer avec le Conseil Général la convention portant sur les replantations ponctuelles le long des routes départementales

Unanimité

#### DOMAINES

24. Cession de la propriété communale située 13 rue de Beaujeu à Saint-Maur-des-Fossés

Décide la cession de la propriété communale sise 13, rue de Beaujeu à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée CY 46 pour une superficie de 238 m<sup>2</sup> environ au prix de 220 000 euros, compatible avec l'avis émis par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne - Division du Domaines, à Monsieur Ioan et Madame Ionela DUNCA.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette cession.

Décide que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2014.

Majorité

46 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

#### JEUNESSE ET SPORTS

25. Modification du règlement de la commission coup de pouce R.E.L.A.I. Jeunesse

Approuve le règlement de la commission coup de pouce du service jeunesse.

Abroge tout règlement antérieur, relatif au même sujet, pouvant exister.

Dit que le règlement sus visé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et restera valable sans limitation de durée sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

Unanimité

**26. Commission Coup de pouce : Composition et désignation des membres**

Abroge toute désignation antérieure, relative au même sujet, pouvant exister.

Fixe la composition de la Commission Coup de pouce comme suit :

Président : l'Élu délégué à la jeunesse, Madame Yasmine CAMARA

Pour le groupe « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX », 4 membres désignés par le Maire :

- Monsieur Julien KOCHER
- Madame Geneviève GAUTRAND
- Monsieur Adrien CAILLEREZ
- Monsieur Laurent DUBOIS

Pour chacun des groupes d'opposition, un membre désigné par les chefs de file de chaque liste :

Pour le groupe « Fidèles à Saint-Maur » :

- Madame Valérie CHAZETTE

Pour le groupe « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages » :

- Madame Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ

Pour le groupe « SAINT MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » :

- Madame Catherine THEVES

Dit que chaque membre pourra être représenté, en cas d'absence ponctuelle, par un suppléant choisi au coup par coup, par sa liste.

Dit que la commission telle qu'elle est composée entrera en vigueur dès la certification exécutoire de la délibération et restera valable sans limitation de durée sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

Unanimité

**COMMUNICATIONS**

**27. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

**28. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte.

La séance est levée à 23 h 15.